



2018 - 2019 CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



Ingénierie Mécanique et Management

Performance industrielle

Amélioration continue

Production

Innovation technologique

Gestion de projet



 **ISMANS**
groupe cesi
ÉCOLE D'INGÉNIEURS



LA FORMATION À L'ISMANS GROUPE CESI

L'ISMANS groupe CESI offre une formation à la pointe de l'innovation en Ingénierie mécanique et Management de projets. L'étudiant est acteur de sa formation, il bénéficie d'un accompagnement et d'un suivi permanent pour construire son projet professionnel.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

L'ISMANS groupe CESI est une école d'ingénieurs en 5 ans (recrutement post-bac). Elle offre à ses meilleurs étudiants la possibilité de réaliser leur dernière année d'études d'ingénieur en alternance.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail associant une formation dispensée à l'ISMANS groupe CESI à son application au sein d'une entreprise.

Le contrat de professionnalisation est, pour l'étudiant, l'aboutissement d'un parcours d'excellence et une voie privilégiée pour le démarrage dans la vie professionnelle. Pour l'entreprise, c'est un moyen efficace de recruter de jeunes collaborateurs expérimentés et formés à ses métiers (plus de 9 mois de présence dans l'entreprise).

COÛT POUR L'ENTREPRISE

COÛT HORAIRE Contrat de professionnalisation



NIVEAU I

Diplôme ingénieur
option performance industrielle et
amélioration continue



DURÉE

386 heures
sur 12 mois



COÛT

25 euros / heure
de formation

AVANTAGES POUR LES ENTREPRISES

- **Intégrer les compétences** d'un élève ingénieur bénéficiant sur une période d'un an pour un coût avantageux.
- **Former le futur ingénieur** aux méthodes de l'entreprise.
- **Tester les aptitudes** d'un futur collaborateur.
- **Bénéficier d'un appui financier** de l'OPCA pour la prise en charge des coûts de formation et des dépenses liées à l'exercice.

AVANTAGES POUR LES APPRENANTS

- **Profiter** d'un accompagnement professionnel complet, centré sur les besoins en compétences de l'entreprise choisie, et du suivi d'un enseignant tout au long de sa formation.
- **Poursuivre ses études** en s'appuyant sur les expériences vécues en entreprise tout en étant rémunéré.
- **Démontrer** tout son potentiel en vue d'une future embauche.
- **Bénéficier du statut de salarié**, de l'assurance sociale (CPAM) et de la mutuelle de son entreprise.



CONTENU PÉDAGOGIQUE

En dernière année du cycle ingénieur, l'ISMANS groupe CESI offre la possibilité à ses étudiants de suivre l'option :

Ingénieur Performance Industrielle et Amélioration Continue (PIAC) :

L'ingénieur « PIAC » est doté de compétences transversales et multi métiers. Il permet de relier : le bureau d'études, les achats et la production afin de faire émerger des produits et/ou services innovants économiquement performants et à forte valeur ajoutée. Ses compétences managériales et ses bases techniques lui permettent d'être un ingénieur efficient dans les tous les secteurs de l'industrie 4.0 y compris les PME.

- QSE
- PLM
- Supply Chain
- Prototypage
- Anglais
- Management par la valeur

- Lean Manufacturing
- Faisabilité de projet (AMDEC)
- Conférences industrielles
- Management des équipes projet
- Lean management
- MSP, plan d'expérience

Moyens pédagogiques :

Les enseignements seront effectués sous forme de cours magistraux, de travaux pratiques et de mise en situation (projet) par des Enseignants Chercheurs et des Enseignants Formateurs permanents de l'établissement et par des vacataires, spécialistes de leur domaine d'intervention.

Pour cela, les apprenants auront à leur disposition des outils pédagogiques comme des plateformes logiciels (CAO, PLM, Gestion de projets, etc.), des plateformes technologiques (mise en forme de matériaux composites, robot d'usinage 5 axes, enceinte climatique, etc.), un FabLab, des salles informatiques, etc.

Modalité d'évaluation des connaissances :

Les connaissances acquises seront évaluées au travers d'examens sur table, de soutenances orales de projet et de correction de rapport.

Modalité d'évaluation de la formation :

Une évaluation de la formation par les apprenants est réalisée, à l'issue de la formation, par l'intermédiaire d'un questionnaire.

ENTREPRISES CONCERNÉES

Peuvent conclure des contrats de professionnalisation toutes les entreprises établies ou domiciliées en France, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif (EPA).

Les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC) et les entreprises d'armement maritime peuvent également conclure des contrats de professionnalisation.





1^{er} contat pro.
chez Canam France !

« À défaut de chercher un stage de fin d'études, je recherchais une entreprise pour 1 an ! J'ai commencé le 5 octobre 2015, en tant que « **Alternant Ingénieur dimensionnement et développement de structures** ». L'aspect financier et « le + » sur le CV m'ont poussé à faire un contrat de professionnalisation. Ce contrat me permet de développer mes connaissances et compétences, et ainsi de perfectionner l'aspect technique de ma formation.

L'entreprise nous forme à son image, ce qui est très avantageux pour elle !

Le contrat de professionnalisation est une réelle opportunité tant personnelle que professionnelle ; il ne faut se décourager ça en vaut la peine. »



*Ophélie COUSIN,
élève ingénieur en
contrat de
professionnalisation*



PROCÉDURE POUR CONCLURE UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Pour l'entreprise :

- Définir la fiche de poste correspondant à la mission proposée.
- Transmettre cette fiche à l'ISMANS groupe CESI pour validation.
- Transmettre le dossier à l'OPCA de l'entreprise.
- Mener une procédure de recrutement du profil correspondant parmi les élèves de 2^e année du cycle ingénieur (4A) en co-hérence avec les règles nécessaires à une embauche en contrat de professionnalisation.
- Contacter l'OPCA pour la mise en œuvre du contrat.

Pour l'étudiant :

- Être admis en dernière année du cycle ingénieur à l'ISMANS groupe CESI.
- Signer un contrat de professionnalisation avec l'entreprise.

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE

Mois	1 semaine école	1 semaine école	1 semaine école	1 semaine entreprise	
Sept.	1 semaine école	1 semaine école	1 semaine école	1 semaine entreprise	
Oct.	école	école	entreprise	entreprise	
Nov.	école	école	entreprise	entreprise	
Déc.	école	école	entreprise	entreprise	
Janv.	école	école	entreprise	entreprise	entreprise
Fév.	école	école	entreprise		
Mars	école	école	école	école	entreprise
Avril à août	entreprise	entreprise	entreprise	entreprise	= 100% ENTREPRISE

NOUS CONTACTER

ISMANS groupe CESI

44, avenue Frédéric Auguste Bartholdi 72 000 Le Mans
 Damien DEROUET Directeur des enseignements et de l'innovation
 Téléphone : 02 43 21 40 01 ou 06 99 95 75 96
 dderouet@ismans.cesi.fr
 www.ismans.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

@ismanscesi